

Place à la ville sobre

« Sobriété. Efficacité. Énergies et matériaux renouvelables. Le triptyque des scénarios de transition, popularisé par l'association négaWatt, fait plutôt consensus désormais. Ce sont bien trois pistes qu'il faut suivre en même temps si l'on veut apprendre à maîtriser les limites physiques de la planète. »

La fuite en avant technologique pose problème, en raison d'une trop grande consommation des ressources et d'une perte de sens de certains investissements. La ville sobre abandonne les mauvaises habitudes afin que la sobriété devienne une ligne directrice des politiques publiques.

« Dans son étude en cours sur les pratiques low tech, le Labo de l'économie sociale et solidaire a identifié quatre prismes de réflexion pour construire une ville plus sobre. Les enjeux sont de mieux se déplacer (à vélo, à pied...) et d'habiter différemment (écoconstruction, recyclage), de se réapproprier la production (jardins partagés, bricothèques) et de réduire la consommation de ressources grâce à de nouveaux services. »

Utiliser des objets et avoir recours à des pratiques anciennes peut répondre à nos besoins d'aujourd'hui sans tourner le dos à l'idée de progrès.

Mener une politique de sobriété, ça coûte moins cher mais ça demande plus de temps.

A Lyon, la notion d'attractivité économique a été remplacée par celle d'activités productives pour redonner du sens aux activités, parfois en valorisant des techniques anciennes et éprouvées (artisanat, permaculture, auto-réparation et construction).

De nombreux aménageurs invitent les promoteurs à trouver des recettes inédites pour créer une culture de la sobriété foncière, notamment avec l'intensification des usages des écoles et des salles.

A Bordeaux, une réflexion est menée pour monter un réseau de toilettes sèches.

On doit faire preuve de discernement technologique. On doit construire moins et réparer mieux.

A Guingamp, la low tech skol forme des référents « économie solidaire ».

Source : Après la smart city, place à la ville sobre. La Gazette des communes n°24/2570. 20/06/2021

